

PROCÈS-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2023

Date de la convocation : 03/04/2023.

Date d'affichage : 03/04/2023.

L'An Deux Mil Vingt-Trois,

Le douze avril,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2^{ème} adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 3^{ème} adjointe, Mme Chantal GENTY, 4^{ème} adjointe, Mesdames Florence AUCOIN, Jessaline BINET, Messieurs Benoit DEBRY, Patrick SAUTEREAU, Serge SOSIEWICZ, Frédéric ZALEWSKI.

Absents excusés :

Mme Mélinda CORNE a donné procuration à Mme Jessaline BINET.

Mme Elisabeth LÉLU a donné procuration à M. Sébastien CIUDAD.

M. Michel PILOQUET a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET.

M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

ORDRE DU JOUR :

1 **Nomination d'un secrétaire de séance.**

2 **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2023.**

3 **ADMINISTRATION FINANCES**

a) Travaux aux écoles -avenant n° 01 lot 1 MICHEL SAS (gros-œuvre, VRD, démolition).

b) Réhabilitation et mise aux normes des vestiaires du stade – proposition d'honoraires de mission de maîtrise d'œuvre et convention à passer avec le SIEEEN.

c) Eglise - demandes de subventions auprès de la DRAC :

prestations à approuver pour la mise à jour de l'étude préliminaire et générale portant sur la mise hors d'eau, l'assainissement et la consolidation, acceptation de devis de réfection des toitures.

d) Forêt communale – programme des travaux en 2023 (devis ONF).

e) Attribution de subventions « Fête du Mai » et « les Arts de la rue ».

f) Propositions d'ouverture d'une ligne de trésorerie.

g) Immeuble BARRAT – modification du budget prévisionnel et des financements sollicités pour la sécurisation du bâti (*sujet rajouté et approuvé*).

h) EPCC RÉSO Nièvre – retrait de la commune de Varzy(*sujet rajouté et approuvé*).

i) Budgets principal et du lotissement :

- **approbation des comptes de gestion 2022 et des comptes administratifs 2022,**
- **affectations des résultats,**
- **vote des taux des impôts directs locaux,**
- **vote des budgets primitifs 2023.**

4 **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été dénombré onze conseillers présents et il a été constaté que la condition de quorum était remplie.

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

M^{me} Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2023

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal a été arrêté ce jour et il a été signé par monsieur le Maire et la secrétaire de séance.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ACTÉES LORS DE LA RÉUNION

- 1) **Délibération n° 2023-13** – travaux de rénovation de bâtiments de l'école élémentaire – lot n° 01 « démolition/gros-œuvre/désamiantage/VRD » - avenant n° 01 en plus-value de 19 740,00 € H.T. Après avenant, le marché du lot attribué à l'entreprise MICHEL SAS s'établi à la somme de 322 024,35 € H.T.
Approuvée à l'unanimité.
- 2) **Délibération n° 2023-14** – travaux de réhabilitation, mise aux normes du vestiaire du football situé au stade et création d'un club house – attribution de la mission de maîtrise d'œuvre au SIEEEN moyennant un prévisionnel d'honoraires de 7 481,98 € H.T.
Approuvée à la majorité 12 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (*Mme AUCOIN, MM. SAUTEREAU et ZALEWSKI*).
- 3) **Délibération n° 2023-15** – église Saint-Pierre – mise à jour de l'étude préliminaire et générale de 2008 portant sur la mise hors d'eau, l'assainissement et la consolidation – approbation de la mission commune entre l'Atelier CAIRN et l'agence Etienne BARTHÉMEMY moyennant la somme de 23 200,00 € H.T. et sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 50 %.
Approuvée à l'unanimité.
- 4) **Délibération n° 2023-16** – église Saint-Pierre – restauration de la couverture ardoise et du chéneau plomb de la sacristie de droite et, côté nord, reprise des bas de toitures avec pose de chéneaux en cuivre. Approbation des devis de l'Eurl PINON Bernard s'élevant à la somme totale de 46 773,89 € H.T. et sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40 %.
Approuvée à l'unanimité.
- 5) **Délibération n° 2023-17** – forêt communale – approbation d'actions qui seront entreprises en 2023, par l'ONF, pour un montant total en investissement de 34 260,00 € H.T.
Approuvée à l'unanimité.
- 6) **Délibération n° 2023-18** – subventions octroyées à l'occasion de la fête du Mai (30/04) et des Arts de la Rue (6/08) moyennant la somme totale de 5 461,00 €.
Approuvée à la majorité 12 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (*Mme AUCOIN, MM. SAUTEREAU et ZALEWSKI*).

- 7) **Délibération n° 2023–19**– Budget Principal – contrat d’ouverture de crédit de 150 000,00 € auprès de la Caisse d’Epargne BFC (trois organismes bancaires ont été contactés).
Approuvée à l’unanimité.
- 8) **Délibération n° 2023–20** – sécurisation de l’immeuble BARRAT – mise à jour du budget prévisionnel et financements sollicités auprès de l’Etat (Fonds vert), de la Région BFC (Centralité rurale en Région) et du Département (Contrat de territoire) :

Plan de financement prévisionnel de l’opération (HT)

Montant AMO : 15 230 €

Montant études : 5 200 €

Phase études : 20 430 € Financement Banque des territoires : 40% (8 172€)

Financement Région – dispositif C2R : 40% (8 172€)

Autofinancement phase études : 20% (4 086 €)

Base maximum phase travaux : 1 000 000 €

Financement Fonds vert – fonds friche 2023 : 35% (350 000€)

Financement enveloppe C2R Région : 35% (350 000€)

Financement contrat de territoire : 10% (100 000€)

Autofinancement phase travaux : 20% (200 000 €)

Approuvée à l’unanimité.

- 9) **Délibération n° 2023–21** – EPCC RÉSO Nièvre – retrait de la collectivité suite au transfert de la compétence enseignement de la musique et de la danse à la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d’Yonne.

Approuvée à l’unanimité (14 voix POUR, M. DEBRY ayant quitté la séance à 20 h 13 pour raison professionnelle après les votes des comptes de gestion, des comptes administratifs et budgets primitifs du lotissement et de la commune).

10) **Budget du lotissement**

Le compte de gestion 2022 établi par les services des Finances Publiques de Clamecy et de Cosne-Cours-Sur-Loire est identique aux écritures comptables communales. Il a été approuvé à l’unanimité des présents ainsi que l’affectation des résultats suivants (M. le Maire a quitté momentanément la séance à 19 h 36 pour le vote du Compte Administratif 2022 sous la présidence de Mme Christiane BOCQUET) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 327 009,23 €

RECETTES 329 008,95 €

RESULTAT DE L’EXERCICE + 1 999,72 €

RESULTAT REPORTE 2021 (RF 002) + 52 976,84 €

RESULTAT DEFINITIF 2022 + 54 976,56 € (BP 2023 RF 002)

SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES 350 704,53 €

RECETTES 321 655,95 €

RESULTAT DE L’EXERCICE - 29 048,58 €

RESULTAT REPORTE 2021 (DI001) -293 607,23 €

RESULTAT DEFINITIF 2022 - 322 655,81 € (BP 2023 DI 001)

Résultat de clôture de l’exercice 2022 : - 267 679,25 €.

Délibération n° 2023-22 – approbation à l’unanimité du budget primitif 2023

(sous la présidence de Monsieur le Maire)

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	325 626.81 €	380 633.37 €
INVESTISSEMENT	640 685.62 €	640 685.62 €
TOTAL	966 342.43 €	1 021 318.99 €

11) Budget principal de la commune

Le compte de gestion 2022 établi par les services des Finances Publiques de Clamecy et de Cosne-Cours-Sur-Loire est identique aux écritures comptables communales. Il a été approuvé à l’unanimité des présents ainsi que l’affectation des résultats suivants (*M. le Maire a quitté momentanément la séance à 19 h 45 pour le vote du Compte Administratif 2022 sous la présidence de Mme Christiane BOCQUET*) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 593 691,87 €

RECETTES 1 668 043,34 €

RESULTAT de l'exercice + 74 351,47 €

EXCEDENT reporté BP 2022 (RF002) + 44 224,74 €

Résultat définitif 2022 + 118 576,21 € €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 401 731,91 €

RECETTES 482 620, 22 €

RESULTAT de l'exercice + 80 888,31 €

EXCEDENT reporté BP 2022 (RI 001) + 5 910,94 €

Résultat définitif 2022 + 86 799,25 € (BP 2023 RI 001)

Restes à réaliser

DEPENSES 201 050,00 €

RECETTES 11 540,00 €

Résultat - 189 510,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS

RESULTAT FONCTIONNEMENT : 118 576,21 €

BESOIN DE FINANCEMENT 1068 102 710,75 € - APUREMENT DU DEFICIT

REPORT FONCTIONNEMENT 15 865,46 € (BP 2023 RF 002)

Délibération n° 2023-23 – vote des taux des impôts directs locaux 2023

(sous la présidence de Monsieur le Maire)

Le taux de la taxe d’habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l’habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **40,70 %**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **48,65 %**
- taxe d'habitation : **23,70 %**
- cotisation foncière des entreprises : **20,72 %**

pour un produit prévisionnel attendu de 597 833,00 €.

Délibération n° 2023-24 – vote du budget primitif 2023

(sous la présidence de Monsieur le Maire)

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 604 454,00 €	1 604 454,00 €
INVESTISSEMENT	1 522 435,00 €	1 522 435,00 €
TOTAL	3 126 889.00 €	3 126 889.00 €

Approuvé à la majorité 12 voix POUR et 03 ABSTENTIONS (Mme AUCOIN, MM. SAUTEREAU et ZALEWSKI).

QUESTIONS DIVERSES

- ↳ *Commission communale des travaux prévue le 26 avril prochain à laquelle M. Patrick SAUTEREAU pourra présenter des devis d'entretien de chemins communaux. Le plan prévisionnel d'investissement sur les bâtiments municipaux sera présenté aux élus.*
- ↳ *Dans le cadre des études menées sur l'édifice de l'église, un plan de financement et un calendrier des travaux seront établis. Dès connaissance de ces informations, la commune sollicitera des soutiens financiers publics et privés.
(Réponse donnée à la question soumise par M. ZALEWSKI concernant l'intervention de la Fondation du Patrimoine).*
- ↳ *Suite au questionnement de Mme AUCOIN au sujet du remboursement du sinistre relatif à l'incendie du bungalow au château en octobre 2019, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la date butoir pour la reconstruction était fixée au 31/12/2022.*
- ↳ *Monsieur le Maire expose brièvement le déroulement des manifestations qui auront lieu les 22, 23 et 30 avril prochains (fête et foire de la St-Georges et fête du Mai « les Dupinades »).*
- ↳ *Pour information aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire leur fait part que le budget 2023 de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne a été voté à la majorité des présents.*
- ↳ *En prévision des travaux qui se dérouleront à l'école maternelle, dès cet automne, la cour actuelle de récréation ne sera plus accessible pour les enfants. Afin de remédier à cette absence, un espace récréatif est en cours de création à l'emplacement de l'ancien parc-jardin qui jouxte l'établissement scolaire. Ces travaux sont pris en charge par le Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles du Val du Sauzay.*

✂ M. CIUDAD fait savoir aux conseillers municipaux qu'en parallèle des travaux de renaturation de la rivière Sainte-Eugénie, l'étang sera remis en eau à la fin de ce mois et qu'un empoissonnement sera prévu en octobre 2023.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 20 heures 45 minutes.

Transmis aux conseillers municipaux : le 19/04/2023

Affichage : le 19/04/2023

Le Maire
Gilles NOËL

